



PREAVIS MUNICIPAL N°2025/02

**VILLARS – Route des Layeux
Réfection de la chaussée, étape 1**



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Introduction

La route des Layeux est actuellement dans un état pitoyable. Force est de constater que les travaux précédents n'ont pas toujours été pensés judicieusement. Tout d'abord, un premier élargissement, réalisé dans les années 70 principalement à l'amont, présente une fondation déficiente. Ensuite, l'élargissement effectué à l'aval entre 2004 et 2005, partiellement en remblai, montre des signes de faiblesse. De plus, la cunette franchissable entre le trottoir et la route est un élément vieillissant qui ne permet pas un déneigement correct. Au fil des années, des tassements différentiels se sont produits.

En 2022, pour le passage du Tour de France, une réfection « de surface » d'un tronçon de trottoir ainsi que d'une partie de la chaussée aval a dû être effectuée pour préserver la sécurité des coureurs. De multiples réfections ponctuelles ont été nécessaires ces dernières années tant au niveau des grilles que du trottoir et de la chaussée. La partie bordant l'Hôtel & Résidence Victoria, alors la plus endommagée, a été réfectionnée en 2016 lors des travaux du départ de la route du Col de la Croix, réalisés dans le cadre du préavis 2016/06.

Depuis quelques années, la ligne de bus TPC n° 144 Aigle – Villars emprunte la route des Layeux. Ceci accroît encore les dégradations, en particulier de la cunette, et conduit à un sentiment d'inconfort pour les voyageurs.

Le déploiement du réseau de chauffage à distance empruntera cette route dès ce printemps, impliquant d'importantes fouilles. Lors du remblayage, il serait opportun de saisir cette occasion pour rénover durablement cet axe.

2. Le projet

Le projet s'étend, dans le sens Villars – Chesières, de la fin du parking situé derrière l'Hôtel & Résidence Victoria jusqu'à la PPE "Les Résidences Bénédic", actuellement en construction. Il s'agit d'une première étape. En effet, le réseau du chauffage à distance, alimenté depuis une centrale provisoire sise au fond du parking du Palace, s'arrêtera, dans un premier temps, à cet emplacement entre le départ des chemins de Monjoie et de Jolimont. Une prochaine étape de réfection de la route sera projetée ultérieurement, en principe également conjointement avec le développement du chauffage à distance. Elle continuera en direction de la place de la Télécabine avec le réaménagement de cette dernière et la réfection des conduites souterraines.

Le projet de la réfection de la route des Layeux prévoit la reconstruction de la fondation et la réalisation d'un nouveau trottoir franchissable avec bordures en granit. Le dimensionnement de la chaussée suivra les recommandations d'une expertise de la chaussée réalisée en 2024.

Chaussée

La nouvelle structure routière comportera une fondation d'environ 70 cm d'épaisseur de grave GNT 0/45 mm (l'épaisseur précise sera déterminée lors des travaux d'excavation afin de la dimensionner au plus près de la nécessité en fonction des matériaux et des portances rencontrées).

Elle sera complétée par une couche dite de réglage en grave GNT 0/22 mm variant entre 5 et 10 cm.

La superstructure sera constituée de couches d'enrobé bitumineux. La première couche, dite de support, aura une épaisseur de 10 cm d'ACT 22 N. La seconde couche, dite d'usure, aura une épaisseur de 4 cm d'AC 11 N.

Une variante plus légère de réfection de l'infrastructure a également été élaborée. Elle pourrait être mise en œuvre par tronçons à définir exactement lors des premiers travaux de terrassement du réseau de chauffage à distance.

Dans le meilleur des cas et selon les portances du sol qui seront mesurées, seules des purges locales de la fondation pourraient être effectuées. Une variante intermédiaire se contenterait d'une excavation d'environ 10 cm de la fondation existante avec, ensuite, la mise en place d'un enrobé de renforcement de type AC F.

Il ne sera possible de déterminer ces hypothèses que lors des travaux. L'expertise de la chaussée a mis en évidence ces différentes situations mais n'a pas permis de déterminer précisément les secteurs sans effectuer un nombre démesuré de sondages à ce stade de l'étude. Par souci d'homogénéité, il faudra que les secteurs soient assez grands pour éviter un patchwork.

Les coûts présentés ici tiennent compte d'une hypothèse dans laquelle environ 2/3 de la surface nécessiterait la variante de base. Le tiers restant est prévu selon la variante légère.

Mur de soutènement

Un mur aval d'une longueur d'environ 60 mètres est prévu d'être reconstruit.

Eclairage public

Le projet, qui se veut économique et écologique avec un éclairage LED, prévoit le remplacement des candélabres existants « vieille chancellerie bleu », désuets et gourmands en énergie. Ceux-ci seront remplacés par des luminaires avec des mâts d'une hauteur de 7 mètres, en acier galvanisé. Les luminaires seront de type TECEO LED, similaires à ceux de l'Avenue Centrale récemment rénovée. Leur positionnement ne changera pas.

Les tubes et les câbles d'alimentation étant en bon état, leur remplacement n'est pas prévu.

Un tube de réserve, de diamètre 100/112 mm, sera posé sur toute la longueur des travaux entrepris pour les besoins futurs de la Commune.

Eau potable et défense incendie

Sur l'emprise du chantier, il ne sera pas nécessaire de remplacer la conduite d'eau sous pression, celle-ci étant en PE de dimension correspondant au plan directeur (PDDE) en vigueur.

Seule une traversée de route encore en fonte sera remplacée.

Conduites d'évacuation des eaux

Le réseau est actuellement en système séparatif, c'est-à-dire qu'il comporte des conduites séparées pour les eaux usées allant à la STEP et pour les eaux claires (eaux de pluie, drainages, fontaines, etc.) allant aux cours d'eau.

Le réseau d'égout (eaux usées) est en PVC avec des diamètres correspondants au plan directeur (PGEE) en vigueur. Il ne sera ni remplacé ni complété.

Celui d'eaux claires est également conforme. Cependant, la récolte des eaux de chaussée sera reconstruite et de nouvelles grilles seront mises en place.

Les couvercles des chambres de visites seront remplacés par des couvercles réhaussables avec cadre en béton préfabriqué.

3. Développement durable

La procédure d'appel d'offres pour les travaux de génie civil comprend un critère d'évaluation tenant compte de l'approche environnementale des entreprises (p.ex. ISO 14'000).

Les matériaux d'excavation seront recyclés conformément à la législation en vigueur et réutilisés autant que possible.

4. Chantier et planning

Les travaux pourraient démarrer dès l'acceptation du présent préavis, la mise en soumission ayant déjà eu lieu. La fin des travaux est prévue avant l'hiver. Seule la couche d'usure d'enrobé bitumineux sera mise en place l'an prochain.

Dans la mesure du possible, les travaux de réfection de chaussée se dérouleront en suivant directement les étapes de fouilles du chauffage à distance, ceci afin de minimiser le nombre d'étapes et de diminuer les nuisances et les perturbations d'accès pour les bordiers.

Une coordination est d'ores et déjà organisée, comme à l'accoutumée, avec les divers Services industriels.

5. Procédure

S'agissant d'une réfection, ces travaux ne nécessitent pas de mise à l'enquête.

6. Les investissements

Le coût des travaux est établi sur la base de soumissions rentrées.

• Chaussée et réfection routière, y.c. tubes en attente	Fr.	810'000.--
• Essais pour infrastructure et superstructure routière	Fr.	9'000.--
• Mur de soutènement	Fr.	90'000.--
• Assainissement des eaux claires	Fr.	40'000.--
• Conduite d'eau potable et modifications (appareillage)	Fr.	10'000.--
• Eclairage public		55'000.--
• Travaux géométriques	Fr.	10'000.--
• Honoraires (bureaux techniques), frais administratifs	Fr.	90'000.--
• Divers et imprévus env. 10 %	Fr.	110'000.--
Total HT	Fr.	1'224'000.--
TVA 8.1 %	Fr.	99'144.--
Total TTC	Fr.	1'323'144.--



6. Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'État a adopté la révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), définissant les durées d'amortissement.

Ainsi, dans le cadre des travaux liés à ce préavis, un amortissement sur 30 ans sera appliqué via le compte 430.3310.00 dès l'achèvement des travaux. Ce montant pourra être ajusté si nécessaire en fonction du coût final du projet, notamment en raison des postes « Divers et imprévus ».

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 11 avril 2025,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2025/02
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

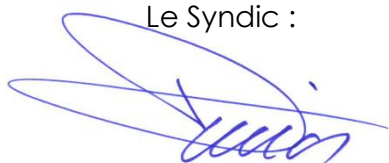
décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux précités, pour un montant total de **Fr. 1'323'144.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 février 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire :



Ph. Amevet

Délégué municipal : M. Philippe PASTOR

Ollon, le 20 février 2024/JCM